



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de retour à l'emploi

Question écrite n° 13209

Texte de la question

M. Philippe Pemezec souhaite appeler l'attention du M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les problèmes posés par l'ARE (allocation de retour à l'emploi). Ce dispositif permet de cumuler une rémunération à temps partiel avec une allocation chômage. Certains chômeurs ont cru à tort bénéficier de cette possibilité. Toutefois et contrairement à ce que les Assedic affirmaient, ces derniers ne pouvaient y prétendre, leur salaire dépassant le plafond prévu par la loi. Force est de reconnaître que le chômage, lorsqu'il est autant « rémunérateur » qu'un travail, conduit à faire le choix de l'inactivité, favorisant alors un système coûteux et corrompu. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour rendre ce dispositif plus incitatif au retour à l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13209

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1514